

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S 40

1. Identification de la substance/préparation, de la société/entreprise

Nom et/ou code produit : S 40

Nom du produit chimique : Mastic de finition à base de MSP polymère.

Producteur / Fournisseur : CÉGÉCOL S.N.C.
 34, avenue Léon Jouhaux
 92164 Antony
 France

Tél. : 33 (0) 1 46 11 51 15
 Fax: 33 (0) 1 46 66 49 22

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : Madame Meiners
 claudia.meiners@ant.akzonobel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : ORFILA Tel.: 33 (0) 1 45 42 59 59

Utilisation du produit : Joint mastic à base de MSP polymère

2. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC

<u>Nom chimique*</u>	<u>N° CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>%</u>	<u>Classification</u>	
carbonate de calcium	1317-65-3	215-279-6	25 - 50	Non classé.	[2]
dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5	2.5 - 10	Non classé.	[2]

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

4. Premiers secours

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S 40

Inhalation	: Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction	: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO ₂ , poudres, eau pulvérisée.
Utilisables	: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
Non utilisables	: Ne pas utiliser de jet d'eau bâton.
Risques particuliers liés à l'exposition au produit	: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
Produits de combustion dangereux	: oxydes de carbone (CO, CO ₂) Oxydes métalliques.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection.
Précautions relatives à l'environnement	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
Déversement accidentel	: Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manipulation et stockage

Manipulation	: Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière solaire. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
---------------------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S 40

Stockage : Stocker entre les températures suivantes: 10 à 30°C (50 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du gel.

8. Contrôle de l'exposition/Protection individuelle

Nom des composants

carbonate de calcium

dioxyde de titane

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 2/2006). Notes: valeurs limites indicatives

VME: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

INRS (France, 6/2006). Notes: En Ti

valeurs limites indicatives

VME: 10 mg/m³, (En Ti) 8 heure(s). Forme: Risque d'allergie

Valeurs limites d'exposition aux poussières (article R.232-5-5 du Code du Travail) :

Poussières totales 10 mg/m³

Poussières alvéolaires 5 mg/m³

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Le ponçage, la découpe au chalumeau et/ou la soudure du produit sec peuvent produire de la poussière et/ou des vapeurs dangereuses. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Aucune mesure spéciale n'est requise. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection de la peau

: Il est conseillé de porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Recommandé: > 8 heures Temps avant transperçement: Gants en nitrile (conforme à la norme NF EN 374)

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Protection des yeux

: Éviter le contact avec les yeux.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique

: Solide. [Pâte.]

Odeur

: Caractéristique.

Couleur

: diverses couleurs

pH

: Non disponible.

Masse volumique

: 1,37 g/cm³

Solubilité

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S 40

Point d'éclair : Coupe fermée: >60°C (>140°F)

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
- Conditions à éviter** : non disponible
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
oxydes de carbone (CO, CO₂) Oxydes métalliques.

11. Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.
- Peau** : Aucune donnée spécifique.
- Yeux** : Aucune donnée spécifique.

Toxicité aiguë

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Dosage</u>	<u>Exposition</u>
dioxyde de titane	TDL ₀ Intra-trachéal	Rat	5 mg/kg	-

12. Informations écologiques

Informations écologiques : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Écotoxicité en milieu aquatique

<u>Nom des composants</u>	<u>Résultat</u>	<u>Espèces</u>	<u>Exposition</u>
dioxyde de titane	Aiguë CE50 >1000000 ug/L Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 >1000000 ug/L Eau de mer	Poisson - Fundulus heteroclitus	96 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

S 40

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des Déchets : 08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE. Le produit durci n'est pas un déchet dangereux et peut être éliminé comme les autres déchets.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autre information:
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe ADNR	Non réglementé.	-	-	-	-	-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-	-	-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-	-	-

GE* : Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne : Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Maladie professionnelle / maladies professionnelles : dioxyde de titane RG 25

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**S 40**

Surveillance médicale renforcée : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. Autres informations

Date d'impression : 11.04.2008

Date d'édition : 11.04.2008

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure

Version : 1

▣ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

RÉSERVÉ AUX UTILISATEURS PROFESSIONNELS

NOTE IMPORTANTE: Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont Akzo Nobel possède la licence.

CÉGÉCOL S.N.C., Avenue Léon Jouhaux, F-92164 Antony // <http://www.cegecol.com>

Date d'édition : 11.04.2008

Page 6 de 6